

10 FEV. 2006

A 1134



**CABINET BECOUZE ET ASSOCIES SA**

Société au capital de 245 000 €

RCS d'Angers N° 323 470 427

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS



**MMP Audit**

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

120, avenue Gambetta - 75020 Paris

Tél. : 33 01 40 32 70 60 - Fax. : 33 01 40 32 70 65

**Monique MILLOT-PERNIN,**  
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS**

**FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE AUDITING ET REPORTING SARL**

**PAR LA SOCIETE CABINET BECOUZE ET ASSOCIES SA**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2006**

Paris, le 3 février 2006



MONIQUE MILLOT-PERNIN

Expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre de Paris  
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Paris

## **CABINET BECOUZE ET ASSOCIES SA**

Société au capital de 245 000 €

RCS d'Angers N° 323 470 427

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 5 janvier 2006, concernant la fusion par voie d'absorption de la société AUDITING & REPORTING par la société CABINET BECOUZE ET ASSOCIES, j'ai établi le présent rapport portant sur la valeur des apports prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce, étant précisé que mon appréciation portant sur la rémunération des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 16 janvier 2006. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime d'émission.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusion présentées, ci-après, selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciations de la valeur des apports.

20, avenue Gambetta - 75020 Paris  
Tél. : 33 01 40 32 70 60  
Fax. : 33 01 40 32 70 65  
E-mail : mmp@mmp-audit.com  
Site : www.expert-infos.com/mmp-audit

1, avenue Foch  
93000 Vincennes

Téléphone : 377 994 744 000 37  
NAF 741 C - ALL. FAM. IND.  
SIREN 32 0425 339 001 003

Numéro intracommunautaire :  
FR21377994744

Adhérent d'un centre de gestion.  
Paiement par chèque accepté.

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **1.1 Nature et objectifs de l'opération**

Selon les termes du projet de fusion, la présente opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation stratégique du groupe dont font partie les deux sociétés AUDITING & REPORTING et le CABINET BECOUZE ET ASSOCIES. La présente opération vise, en simplifiant l'organisation et en allégeant les structures, à faciliter la gestion des sociétés et à réduire les coûts de fonctionnement.

En outre, il est spécifié au traité que la société AUDITING & REPORTING n'est plus adaptée à l'exploitation de l'activité du fait de l'arrivée d'un nouvel associé.

### **1.2 Sociétés concernées**

#### **1.2.1 *CABINET BECOUZE ET ASSOCIES, société absorbante***

La société CABINET BECOUZE ET ASSOCIES est une société anonyme dont l'activité principale consiste en l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Son capital s'élève à 245.000 Euros, divisé en 2.500 actions de 98 Euros chacune de valeur nominale, toutes de même rang et entièrement libérées.

La société CABINET BECOUZE ET ASSOCIES est détenue partiellement par la société AUDITING & REPORTING, qui possède 1.248 actions sur les 2.500 actions constituant le capital.

#### **1.2.2 *AUDITING & REPORTING, société absorbée***

La société AUDITING & REPORTING est une société à responsabilité limitée dont l'activité principale consiste en l'exercice des missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, et de conseil en organisation ou système d'information. Son capital s'élève à 10.000 Euros, divisé en 10.000 parts de 1 Euro chacune de valeur nominale, toutes de même rang et entièrement libérées.

### **1.3 Aspects juridiques, comptables et fiscaux**

Les principales options retenues aux termes du projet de traité de fusion en date du 16 janvier 2006 sont les suivantes :

- du point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet de façon rétroactive à compter du 1er novembre 2005,
- en matière d'impôt sur les sociétés, l'opération est placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts,
- au regard des droits d'enregistrement, la présente opération est soumise au droit fixe prévu par la loi.

1.4 Description et évaluation des apports

Aux termes du traité de fusion, les actifs apportés et les passifs pris en charge seront transmis à la société CABINET BECOUZE ET ASSOCIES pour leur valeur nette comptable dans les comptes de la société AUDITING & REPORTING pour l'exercice clos le 31 octobre 2005. Leur liste s'établit comme suit :

Actif apporté par la société AUDITING & REPORTING :

| En €                               | Brut      | Amortissement | Net       |
|------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Actif immobilisé                   |           |               |           |
| Immobilisations incorporelles      | 0         | 0             | 0         |
| Immobilisations corporelles        | 0         | 0             | 0         |
| Immobilisations Financières        | 1.100.736 | 0             | 1.100.736 |
| Titres CABINET BECOUZE ET ASSOCIES | 1.100.736 | 0             | 1.100.736 |
|                                    |           |               |           |
| Actif circulant                    |           |               |           |
| Clients et comptes rattachés       | 100.661   | 0             | 100.661   |
| Autres créances                    | 6.060     | 0             | 6.060     |
| Disponibilités                     | 24.987    | 0             | 24.987    |
|                                    |           |               |           |
| Charges constatées d'avance        | 50.582    | 0             | 50.582    |
|                                    |           |               |           |
| Total Actif apporté en €           | 1.283.026 | 0             | 1.283.026 |

Passif pris en charge :

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| Dettes                                   |         |
| Emprunts et dettes financières diverses  | 33.500  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9.568   |
| Dettes fiscales et sociales              | 76.234  |
| Autres dettes                            | 5.806   |
|                                          |         |
| Total Passif pris en charge en €         | 125.108 |

L'actif net apporté par la société AUDITING & REPORTING est donc le suivant :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Actif apporté           | 1.283.026 |
| Passif pris en charge   | -125.108  |
| Actif net au 31.10.2005 | 1.157.918 |
|                         |           |
| ACTIF NET APPORTE en €  | 1.157.918 |

## 1.5. Rémunération des apports

### 1.5.1. Absorption d' AUDITING & REPORTING par le CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

Le rapport d'échange a été fixé à 1 action CABINET BECOUZE ET ASSOCIES pour 7,84 parts AUDITING & REPORTING.

La différence entre l'actif net au 31 octobre 2005, soit ..... Euros. 1.157.918

et la valeur nominale des 1.275 actions CABINET BECOUZE ET ASSOCIES créées à titre d'augmentation de capital, soit ..... Euros. 124.950

s'élève à ..... Euros. 1.032.968

Cette différence constitue la prime de fusion.

Toutefois, AUDITING & REPORTING détenant 1.248 actions CABINET BECOUZE ET ASSOCIES, si la fusion se réalise, CABINET BECOUZE ET ASSOCIES détiendra 1.248 de ses propres actions.

En conséquence, si la fusion se réalise, CABINET BECOUZE ET ASSOCIES procédera, immédiatement après l'augmentation de capital visée ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 1.248 actions propres apportées par AUDITING & REPORTING, lesdites actions étant annulées.

La différence entre la valeur d'inventaire des 1.248 actions CABINET BECOUZE ET ASSOCIES détenues par AUDITING & REPORTING, soit ..... Euros. 1.100.736

et le montant de cette réduction de capital, soit ..... Euros. 122.304

soit un montant total de ..... Euros. 978.432

viendra diminuer la prime de fusion qui se trouvera ainsi portée à 54.536 Euros.

### 1.5.2. Opération après fusion

A la suite de l'opération de fusion, une augmentation de capital de 5.054 € réalisée par prélèvement sur la prime de fusion portera le capital de la société CABINET BECOUZE ET ASSOCIES de 247.646 € à 252.700 €, par augmentation de la valeur nominale des actions de 98 à 100 €.

## **2. DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires pour apprécier la consistance et la valeur des apports. Ces diligences ont été définies par référence aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à ce type de mission.

Dans ce cadre, j'ai notamment mis en œuvre les contrôles suivants :

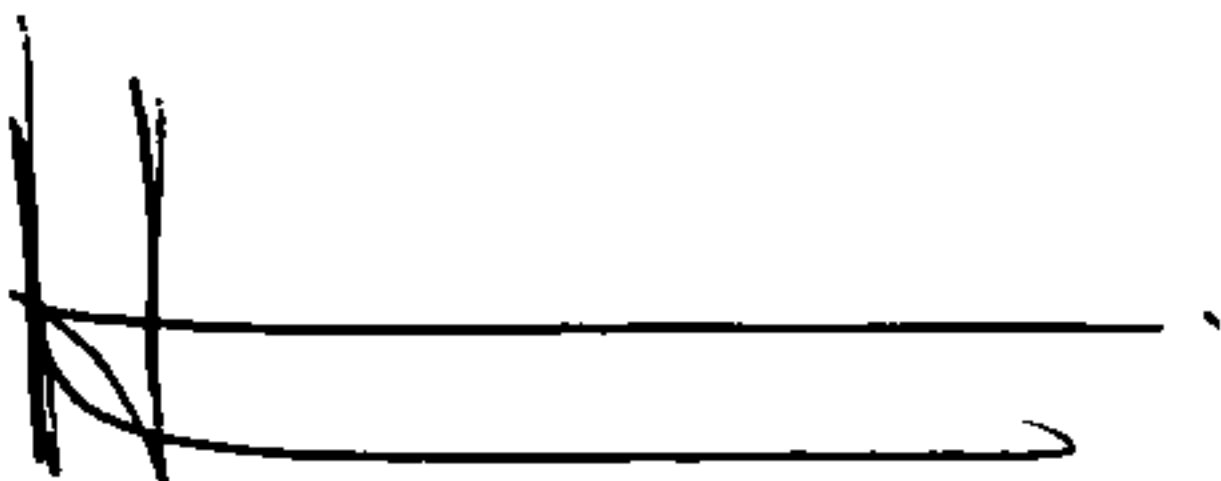
- Je me suis entretenue avec les responsables du groupe, pour comprendre l'opération envisagée, le contexte dans lequel elle se situe et ses modalités ;
- J'ai effectué une revue du projet de traité de fusion et pris connaissance de divers documents juridiques des sociétés parties prenantes à l'opération (K Bis, statuts, procès-verbaux et projets de procès-verbaux récents des organes dirigeants et des assemblées générales, ...) ;
- J'ai pris connaissance des données relatives aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2005 de la société AUDITING & REPORTING ;
- Je me suis assurée que les événements intervenus depuis le 31 octobre 2005 et notamment l'évolution de la valorisation des éléments d'actif et de passif n'étaient pas de nature à remettre en cause la valeur des apports ;

**En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports, s'élevant à 1.157.918 Euros pour AUDITING & REPORTING, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime d'émission.**

Fait à Paris

Le 3 février 2006

**Le Commissaire à la fusion**



**Monique MILLOT PERNIN**

*Commissaire aux Comptes*

*Membres de la Compagnie régionale de Paris*